

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. Le même à M. de Chaussegros. Travaux des fortifications. Lui a procuré le rang de capitaine des troupes de la colonie. Folio 455, 1½ page.
- 7 juin. Arrêt pour maintenir les Sieurs D'Aillebout dans leur noblesse. Folio 455½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 11 juin. Le conseil à M. de Vaudreuil. Soumettra au conseil des éclaircissements au sujet du placet de M. Greysolon du Luth, dans lequel il se plaint qu'il (M. de Vaudreuil) occupe à Montréal une maison dont il est le propriétaire. Folio 459, ¼ page.
- 12 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie l'arrêt se rapportant à la contestation entre les Religieuses de l'Hôtel-Dieu et le Sieur Petit, au sujet de l'habitation acquise par ce dernier de Pierre Brosseau. Folio 459, ¼ page.
- 16 juin. Le même aux mêmes, au sujet des monnaies d'or et d'argent. Folio 459, 1 page.
- 19 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Demande vérification des faits touchant le terrain qui a été enlevé à M. de Méloise pour les fortifications. Folio 460, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Sabrevois. A procuré à son fils aîné une enseigne à l'île Royale. Folio 460, ¼ page.
- 23 juillet. Brevet de concession à M. de la Mothe Cadillac des terrains sur lesquels il a fait bâtir au Détroit et des terres qu'il y a défrichées. Folio 460½, 2 pages.
- 24 juillet. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. N'a pu accorder à M. de la Mothe Cadillac tout ce qu'il demandait. S'il croit avoir droit à plus il se pourvoira comme il le jugera bon. Folio 460½, 3 pages.
- 20 août. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas, comme il l'apprend, empêcher le transport du Canada au Mississipi des marchandises de la Compagnie des Indes. Au contraire, il doit le favoriser. Folio 462½, ½ page.
- Octobre. Rémission de sentence pour M. de la Mollerie. (Jacques Malleret de la Mollerie, enseigne, neveu de M. de Tonty, avait tué un nommé Fustel d'un coup d'épée à l'auberge du Signe de la Croix, rue Saint-Pierre, Québec. Avait été condamné à mort pour ce fait. Il fut prouvé qu'il avait agi en légitime défense.—E. R.) Folio 463, 4 pages. Soit 5 pp.
- 13 octobre. Le conseil à M. de Vaudreuil. M. Sutton, plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, se plaint qu'il reste des prisonniers anglais au Canada. S'il en était ainsi, ce qu'il ne croit pas, il devra les mettre en liberté. Folio 464½, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE.

- 28 janvier. Ordre du roi au comte d'Agrain, pour lever des ouvriers pour les fortifications. Folio 466, ½ page.
- 4 février. Mémoire du Conseil de Marine au comte d'Agrain, major de l'île Royale, au sujet de la levée des ouvriers. Folio 468, 2 pages.
- 7 juin. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Permettront à M. de la Boularderie de faire usage des bâties de Sa Majesté au Port-Dauphin si elles ne sont pas actuellement utiles au roi. Folio 469½, ½ page.
- 18 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Pommarois, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'île Royale. Folio 470, 5 pages. Soit 8 pp.
- 2 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Instructions sur leurs attributions respectives. Le Père Gaulin et les sauvages. Approuve qu'il